

COMMUNE DE VILLARS LES DOMBES
Service des Affaires Scolaires

**DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE
SCOLAIRE COMMUNAL 2024-2025**

RAPPEL DE LA PROCEDURE

- 1. Compléter l'état civil de l'enfant et les informations concernant les parents. Bien développer l'argumentaire motivant la demande.*
- 2. Faire compléter par le directeur de l'école où l'enfant aurait dû être scolarisé.*
- 3. Faire compléter par le Maire de votre commune de résidence.*
- 4. Prendre rdv avec M. BERNARD responsable du Service des Affaires Scolaires au 07 88 37 92 90 pour présenter votre dossier.*
- 5. Examen en commission de dérogation avec avis définitif. Si l'avis est favorable, merci de prendre rendez-vous avec le directeur de l'école d'accueil pour finaliser l'inscription. La dérogation est valable uniquement pour la durée de la scolarité dans l'école.*

NOM DE L'ENFANT

PRENOM.....

Sexe :fille garçon.....(rayé la mention inutile)

Date de naissance/...../ 20....

Lieu de naissance :.....Code Postale :.....

Nom Prénom et Adresse parent 1

.....

Autorité parentale :...oui - non (rayé la mention inutile)



.....@.....

Nom Prénom et Adresse parent 2

.....

Autorité parentale :...oui - non (rayé la mention inutile)



.....@.....

<u>PARENT 1</u>	<u>PARENT 2</u>
Lieu de travail :	Lieu de travail :
Employeur :	Employeur :
Type de contrat :	Type de contrat :
Horaires de travail :	Horaires de travail :

Nom et adresse de l'école où l'inscription est demandée :

Un frère/une sœur est-il déjà inscrit dans l'école ? OUI NON

Motif de la demande : merci de joindre un courrier argumenté à votre demande

Date :

Signature des parents :

DEMANDE DE DEROGATION AU PERIMETRE SCOLAIRE

1) AVIS DU (DE LA) DIRECTEUR(TRICE) de l'établissement scolaire de la commune de résidence :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Motif :

.....
.....

Date :

Signature :

2) AVIS DU MAIRE de la commune de résidence : (pensez aussi à lire et signer la note aux élus en dernière page)

La Commune dispose t'elle

- d'un service de restauration ?

oui

non

- d'un accueil périscolaire ?

oui

non

- d'un service d'assistantes maternelles agréées ?

oui

non

Le Maire de la commune de :

Déclare

ACCEPTER CETTE DEROGATION

REFUSER CETTE DEROGATION

Motif :

.....
.....

Date :

Le Maire et cachet :

3) AVIS DU (DE LA) DIRECTEUR(TRICE) de l'établissement scolaire d'accueil :

FAVORABLE

DEFAVORABLE

Motif :

.....
.....

Date :

Signature

4) DECISION DE LA COMMUNE D'ACCUEIL :

DEROGATION

ACCORDEE

Pour la durée de la scolarité dans l'école

REFUSEE

MOTIF :

Date

Le Maire et cachet

Note à l'attention
des Elus des communes de résidence

Madame, Monsieur le Maire, cher(e) collègue,

La commune de Villars Les Dombes a mis en place une commission d'étude des demandes de dérogations au périmètre scolaire. Celle-ci se réunit une fois par mois de Mars à Mai. La commission analyse les demandes en prenant en compte les situations familiales, le positionnement des maires et des directeurs d'école.

Dans un souci de répondre au mieux à chacun, la décision actée va dans le sens de garantir une bonne gestion des écoles de la commune pour que chaque enfant puisse profiter pleinement d'une scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Votre avis positif à toutes dérogations entraînera la signature d'une convention entre votre commune et la commune de Villars les Dombes.

A titre indicatif, nous vous informons que pour l'année scolaire 2022-2023 la participation aux frais de scolarité d'un élève de l'école maternelle s'élevait à 1.672€ et pour un élève de l'école élémentaire à 652 €.

Nous vous remercions de prendre en considération ces éléments lors de votre décision.

Dans l'attente du retour de votre avis, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, cher(e) collègue, en l'expression de mes salutations distinguées.

Pierre LARRIEU

M

Maire de

Signature :

Maire de Villars les Dombes

